

Commune de Les Mollettes

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 13 avril 2012

L'an deux mil douze, le treize avril à 20 heures, le conseil municipal de la commune de Les Mollettes, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude NICOLLE, Maire.

Etaient présents : J.C. NICOLLE, A. PROPHETE, M.M. PEDRON, F. GERARDO, B. ROCIPON, G. RIGHETTO, I. GALLARDO, S. BIENFAIT, G. VACHEZ-SEYTOUX

Etaient excusés : P. CARATALA (pouvoir à G. RIGHETTO), I. NEAU, C. CHAUTEMPS, C. COCHARD, A. NICOLLE.

Date de convocation : 6 avril 2012

Nombre de membres en exercice : 14

Secrétaire de séance : M. M. PEDRON

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures.

1 – COMPTE DE GESTION COMMUNE 2011

Monsieur le Maire présente le compte de gestion Commune 2011 élaboré par le Trésorier :

- section de fonctionnement 345 079,12€
- section d'investissement -107 372.43 €

Le conseil municipal approuve le compte de gestion de la Commune 2011.

Une délibération est prise.

2 – COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT 2011

Monsieur le Maire présente le compte de gestion Assainissement 2011 élaboré par le Trésorier :

- section d'exploitation 32 194.91 €
- section d'investissement 59 107.06 €

Le conseil municipal approuve le compte de gestion Assainissement 2011.

Une délibération est prise.

3 – COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2011

Sous la présidence de Monsieur Alain PROPHETE, 1^{er} adjoint, Monsieur le Maire étant sorti de la salle, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif 2011 de la Commune qui se présente ainsi :

- section de fonctionnement 345 079,12 €
- section d'investissement -107 372.43 €

Une délibération est prise.

4 – COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT 2011

Sous la présidence de Monsieur Alain PROPHETE, 1^{er} adjoint, Monsieur le Maire étant sorti de la salle, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif 2011 Assainissement qui se présente ainsi :

- section d'exploitation 32 194.91 €
- section d'investissement 59 107.06 €

Une délibération est prise.

5 – VOTE DU TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES POUR 2012

Après discussions et échanges, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer les taux des 3 taxes ainsi :

| | | |
|---------------------------------|---------|------------------|
| - taxe d'habitation | 9.55 % | (9.55% en 2011) |
| - taxe foncière sur le bâti | 15.91 % | (15.91% en 2011) |
| - taxe foncière sur le non bâti | 65.79 % | (65.79% en 2011) |

Pas d'augmentation du taux d'imposition.

Une délibération est prise.

6 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2012

Il s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 754 872.00 €

Il s'équilibre en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 250 378.00 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif commune 2012.

Une délibération est prise.

7 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2012

Il s'équilibre en dépenses et recettes d'exploitation à la somme de 216 808.00 €

Il s'équilibre en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 319 889.00 €

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif assainissement 2012.

Une délibération est prise.

La séance est levée à 22h.